

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale  
de l'Enseignement Supérieur  
de la Formation des Cadres  
et de la Recherche Scientifique

# RAPPORT RÉSUMÉ DU PROGRAMME D'URGENCE

2008 - 2009



Ensemble  
pour l'école de la réussite





# PRÉAMBULE

## Préambule

L'Education-Formation constitue un enjeu majeur pour le développement de notre pays. De ce fait, elle a été solennellement érigée en deuxième priorité nationale après l'intégrité territoriale. Dès lors, il fallait engager une profonde réflexion pour la réforme du Système d'Education et de Formation (SEF).

C'est ainsi que dès 1999, la Commission Spéciale d'Education et de Formation (COSEF) est constituée, avec pour mission l'élaboration d'un projet de réforme de l'Ecole marocaine.

Les travaux de la commission ont abouti à l'adoption d'un document de référence bénéficiant d'un consensus général : la Charte Nationale d'Education et de Formation (Charte).

La Réforme qui en a découlé avait pour objet, depuis son lancement en 2000, la mise en œuvre, sur un segment-temps de dix ans, des préconisations de la Charte. Aujourd'hui, cette décennie de l'éducation est proche de son terme. Le bilan des réalisations reste mitigé : malgré les efforts déployés et en dépit des avancées constatées dans beaucoup de domaines, il reste encore du chemin à parcourir.

Face à ce constat, SM le Roi Mohammed VI, dans son discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire à l'automne 2007, a donné ses Hautes Instructions pour que soit élaboré un plan d'urgence, visant l'accélération de la mise en œuvre de la réforme sur les quatre prochaines années.

Aussi, engagement a été pris de présenter une feuille de route qui définisse de façon précise et concrète le programme d'accélération de l'achèvement de la réforme du SEF, tel que préconisé par la Charte.

C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation de Cadres et de la Recherche Scientifique (MENESFCRS) a élaboré un Programme d'Urgence ambitieux et innovant, pour la période 2009-2012. Ce plan se définit comme cadre de référence et vise à donner « un nouveau souffle » à la Charte.

Début 2008, le Conseil Supérieur de l'Enseignement (CSE) rend public un document majeur : le premier rapport national sur l'état de l'Ecole et ses perspectives. Le Programme d'Urgence présenté ici s'organise autour des espaces d'intervention identifiés comme prioritaires par ce rapport, et en constitue la déclinaison opérationnelle.

Le Programme d'Urgence 2009-2012 s'organise autour d'un principe directeur fort qui en constitue la pierre angulaire et témoigne d'une approche à la fois novatrice et pragmatique :

### **Placer l'apprenant au cœur du Système d'Éducation et de Formation et mettre les autres piliers à son service :**

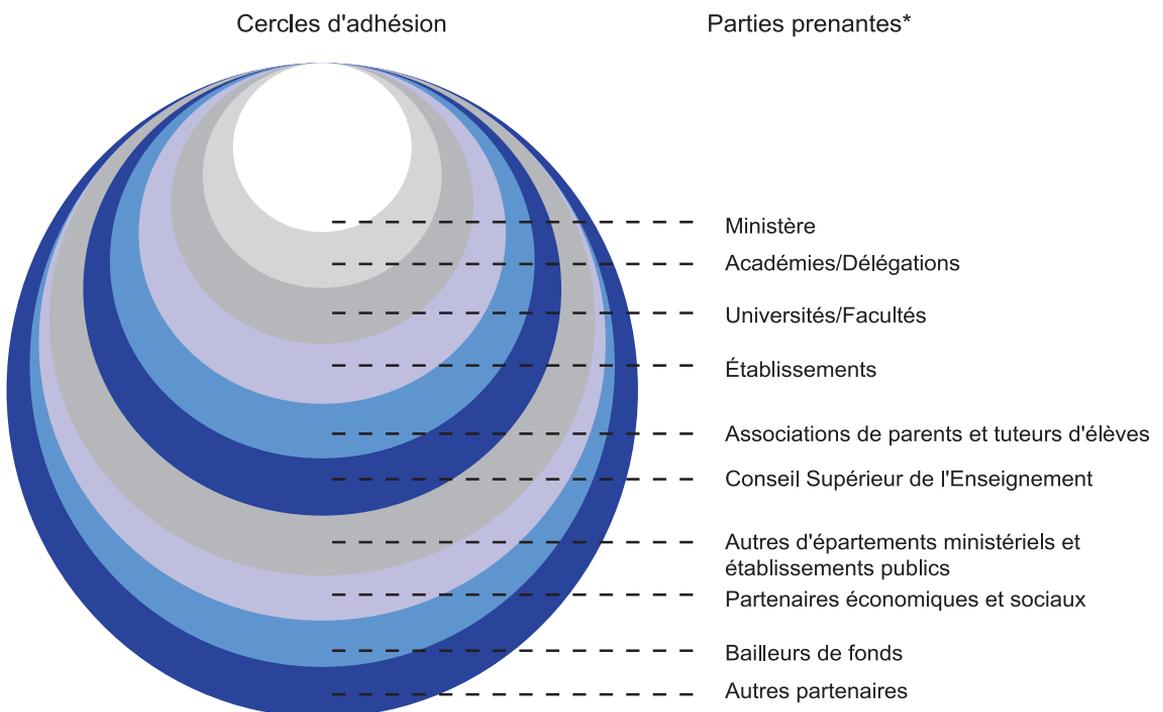
- Des **apprentissages recentrés sur les connaissances de base**, permettant de favoriser l'épanouissement de l'élève ;
- Des enseignants travaillant dans des conditions optimales et **maîtrisant les méthodes et les outils pédagogiques nécessaires** ;
- Des établissements de qualité offrant à l'élève un **environnement de travail propice à l'apprentissage**.

Partant des priorités identifiées par le rapport 2008 du CSE, le Programme d'Urgence propose un programme d'action visant à répondre à quatre objectifs clés :

1. **Rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans;**
2. **Stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université.**
3. **Affronter les problématiques transversales du système,**
4. **Se donner les moyens de le réussir est une condition déterminante.**

A cette fin, un dispositif de communication accompagnera la mise en œuvre du Plan d'Urgence, par le biais notamment de séminaires, de présentations, d'actions médias et de contacts directs. Dans ce cadre, la définition de cercles d'adhésion, selon le schéma ci-dessous, permettra d'assurer un engagement et une responsabilisation progressifs des différents acteurs de la réforme.

Un processus progressif d'implication et de recherche de l'adhésion de toutes les parties prenantes



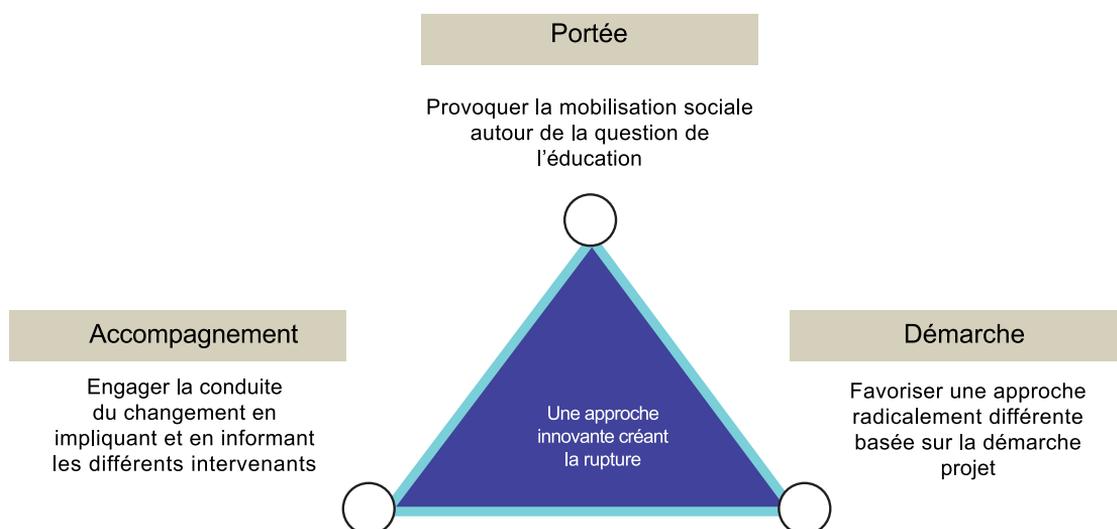
\*L'ordre n'est pas hiérarchique

La réussite de la mise en œuvre du Programme d'Urgence reste par ailleurs subordonnée à deux pré requis majeurs:

## 1. La transformation en profondeur des modes de gestion.

La réforme ne se fera pas sans l'instauration d'une culture du résultat, de l'efficacité et de l'évaluation. Il est à ce titre nécessaire de redynamiser le SEF en le mettant « sous tension », en définissant clairement les responsabilités, en fixant des objectifs précis aux responsables, en leur donnant les moyens de les atteindre et en mesurant les réalisations et ce, sans discontinuité et aux différents niveaux : Administration centrale, Académies, Universités, Délégations et Etablissements.

A cette fin, la mise en œuvre du Programme d'Urgence devra impérativement être en rupture avec les pratiques du passé, et ce, en adoptant une approche innovante, fondée sur une Démarche Projet.



Afin d'intégrer dès le départ les impératifs d'opérationnalisation, les mesures préconisées dans le Programme d'Urgence ont ainsi été structurées en projets homogènes, répondant à des objectifs communs et déclinés en plans d'actions précis. Cette logique de réforme par projets, résolument novatrice, permettra une mise en œuvre coordonnée, pragmatique et maîtrisée du Plan d'Urgence.

## 2. la mise en place d'un dispositif solide de pilotage des préconisations du Plan d'Urgence.

Ce système de pilotage devra permettre d'identifier au plus tôt les situations de blocage, les retards et les problèmes de faisabilité éventuels. Il devra en particulier garantir une grande réactivité dans la prise de décision pour assurer un rythme soutenu à la réalisation du Programme. A ce titre, une batterie d'outils et d'indicateurs nécessaires au suivi fin de l'avancement des travaux sera mise en place. Face à l'ampleur des défis à relever, il ne faudra pas hésiter à doter ce dispositif, révélateur d'un réel pragmatisme et d'une volonté affirmée de résultat, des moyens humains et financiers qui en garantiront le succès





**ESPACE 1**  
**RENDRE EFFECTIVE L'OBLIGATION DE SCOLARITÉ**  
**JUSQU'À L'ÂGE DE 15 ANS**

## ESPACE 1 : Rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans Projet E1.P1 : Développement du préscolaire

L'offre préscolaire, quasi exclusivement privée (Kouttabs et établissements modernes), demeure aujourd'hui limitée et inégale, que ce soit en quantité ou en qualité, sur l'ensemble du territoire. Le secteur est également pénalisé par la diversité des profils et l'insuffisance des qualifications des éducateurs.

### En 2006, on compte...

59,7% des enfants de 4-5 ans préscolarisés (28,5% pour les filles en milieu rural) dont 80% dans les Kouttabs;

42 402 classes préscolaires.

Généraliser le préscolaire à l'horizon 2015, en déployant un nouveau concept d'éducation préscolaire moderne, adapté aux spécificités marocaines.

Définition d'un nouveau concept pour le préscolaire, moderne tout en étant adapté aux spécificités marocaines, garantissant aux enfants les meilleures conditions d'éveil et d'apprentissage;

Mise à niveau de l'offre préscolaire existante à travers :

- La mise en place d'une formation requalifiante à destination des éducateurs en exercice;
- La généralisation des centres en charge de la fabrication du matériel didactique et de l'appui pédagogique à toutes les provinces.

Développement d'une offre préscolaire moderne sur l'ensemble du territoire sur la base d'une répartition entre opérateurs privés et publics :

- Forte intervention de l'État dans les zones rurales et défavorisées se traduisant par l'ouverture de salles de classe préscolaires dans les écoles primaires;
  - Forte intervention des opérateurs privés en milieu urbain encouragée par des mesures incitatives;
- Création d'une structure publique dédiée au préscolaire en charge de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur et de la coordination entre les différents acteurs.

Mise en place d'une formation initiale spécifique à la profession d'éducateur, d'une durée d'un an pendant la phase transitoire, elle sera rapidement complétée par une licence professionnelle.

Renforcement de l'encadrement du secteur par la mobilisation de 250 inspecteurs supplémentaires et par l'instauration d'un processus de suivi et d'évaluation des éducateurs et des établissements.

Ouverture de 3.600 salles de classe préscolaires dans les écoles primaires publiques;

Plus d'1 million d'enfants préscolarisés d'ici 2012;

390.000 jours de formation à destination des éducateurs;

Formation initiale de plus de 3.600 éducateurs.

Préparation de la généralisation via des projets types concrétisant le nouveau concept de l'enseignement préscolaire

## ESPACE 1 : Rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans

### Projet E1.P2 : Extension de l'offre d'enseignement obligatoire

Les efforts consacrés au niveau de l'école primaire ont permis d'améliorer sensiblement le taux de scolarisation. Cependant, le modèle retenu pour l'école rurale ne favorise pas la qualité de l'enseignement. Pour le collège, en particulier en milieu rural, la capacité d'accueil reste insuffisante.

#### En 2006 ...

94% des 6-11 ans sont scolarisés au niveau national et 92,6% en milieu rural;  
On compte 6.970 écoles primaires et 13.381 écoles satellites;  
74,5% des 12-14 ans sont scolarisés au niveau national et 53,9% en milieu rural;  
46% des communes rurales sont couvertes par un collège;  
1 classe sur 5 compte plus de 41 élèves au collège.

#### Au primaire

Atteindre en 2012-2013, dans chaque commune, un minimum de taux de scolarisation de 95% pour les enfants de 6-11 ans ;  
Atteindre en 2014-2015, un taux d'achèvement du primaire de 90% sans redoublement, pour les enfants de la cohorte 2009-2010.

#### Au collège

Atteindre en 2012-2013, un taux de scolarisation de 90% pour les enfants de 12-14 ans ;  
Atteindre en 2017-2018, un taux d'achèvement au collège de 80% pour les élèves de la cohorte 2009-2010.

Construction résiduelle d'écoles pour finaliser la couverture nationale et atteindre un taux de scolarisation de 95% dans chaque commune;  
Création d'écoles communautaires dans les communes rurales, qui seraient :

- de taille plus importante;
- dotées de transport scolaire et d'un internat pour accueillir les élèves ne résidant pas dans la commune d'implantation;

Amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les classes à plusieurs niveaux, par :

- la limitation du nombre de niveaux à 2 ou 3;
- la mise à disposition d'un matériel didactique spécifique.

Accélération du développement des collèges en milieu rural de façon à améliorer le taux de couverture des communes et renforcer la capacité d'accueil;

Maintien du rythme de construction de collèges en milieu urbain;

Mise en place d'un processus de choix du site d'implantation des nouveaux établissements s'appuyant sur des critères précis et des règles claires, associant Académies et Délégations;  
Création d'une structure nationale chargée de superviser les opérations de construction et optimiser les coûts au moyen de marchés cadres nationaux.

2.500 salles de classe supplémentaires entre 2009 et 2012 pour le primaire, majoritairement en milieu rural (1.700 salles) ;

720 nouveaux collèges (6.800 salles de classe) à ouvrir entre 2009 et 2012. Une large majorité des constructions se fera en milieu rural, soit 80% des nouvelles salles. Cette extension permettra d'accueillir 330.000 nouveaux élèves, correspondant à un taux de scolarisation de 90%.

## ESPACE 1 : RENDRE EFFECTIVE L'OBLIGATION DE SCOLARITE JUSQU'À L'AGE DE 15 ANS

### Projet E1.P3 : Mise à niveau des établissements

Faute de référentiel normatif précis et adapté, et à défaut de maintenance et d'entretien réguliers, les établissements d'enseignement présentent aujourd'hui trop souvent un état dégradé et un niveau d'équipement lacunaire qui impacte négativement les conditions d'apprentissage et d'enseignement.

#### En 2006, on compte...

8.942 salles défectueuses au primaire et 1.226 au collège;  
83% des écoles primaires rurales ne disposant pas de latrines;  
63% d'établissements non raccordés au réseau d'eau;  
51% d'établissements non raccordés au réseau d'électricité.

Assurer la mise à niveau des infrastructures et des équipements pour les écoles primaires, les collèges et leurs internats, et en pérennisant l'entretien afin de garantir aux élèves et aux enseignants de bonnes conditions matérielles de travail.

Mise à jour des normes de construction et d'équipements des écoles primaires et des collèges :

- En veillant à les définir en fonction du milieu d'implantation de l'établissement;
- En y intégrant l'ensemble des dispositions nécessaires pour permettre l'accès des établissements scolaires aux handicapés;
- Un soin particulier sera donné à l'opération de détermination des normes aptes à la réalité socio-économique et géographique des régions en tenant compte de l'exigence de rationalisation des coûts sans affecter la qualité des espaces d'enseignement.

Réalisation d'une vaste opération de réhabilitation des écoles primaires et des collèges défectueux, ainsi que de leurs internats, sur l'ensemble du territoire pour :

- Mettre à niveau les infrastructures existantes et leur équipement;
- Raccorder les établissements scolaires au réseau d'eau et d'électricité;
- Doter tous les établissements scolaires de latrines.

Mise en place d'un dispositif de maintenance préventive généralisé à toutes les écoles primaires et collèges :

- Elaboration d'un plan de maintenance préventive annuel au niveau de chaque établissement sur la base de normes prédéfinies;
- Allocation d'une ligne budgétaire dédiée à la maintenance préventive aux Académies.

Réfection de plus de 10.000 salles de classe et renouvellement des équipements défectueux;

Réfection des internats;

Raccordement au réseau d'eau de 100% des établissements scolaires (40% ONEP et 60% citernes);

Raccordement au réseau d'électricité de 80% des établissements scolaires (dont 20% par le recours à l'énergie solaire);

Mise en place de latrines dans tous les établissements.

## ESPACE 1 : RENDRE EFFECTIVE L'OBLIGATION DE SCOLARITE JUSQU'À L'AGE DE 15 ANS

### Projet E1.P4 : Égalité des chances d'accès à l'enseignement obligatoire

Des efforts importants ont été consacrés au développement du dispositif d'appui social destiné à faciliter la scolarisation des apprenants. Cependant, ces efforts restent insuffisants et le taux d'abandon reste préoccupant.

L'extension de l'offre d'internats et de cantines a seulement permis d'accompagner l'accroissement des effectifs scolarisés et les transports scolaires restent une pratique très peu répandue.

#### En 2006, on compte...

1 collège sur 5 disposant d'un internat en milieu rural;

44,5% des élèves du primaire en milieu rural ayant accès à la cantine;

37.600 élèves boursiers au collège;

10,35% de taux d'abandon à la 6ème année primaire;

20,48% de taux d'abandon à la 3ème année du collège.

Lever les barrières socio-économiques et géographiques d'accès à l'enseignement obligatoire et favoriser la rétention des apprenants en luttant contre les causes de l'abandon.

Extension de l'offre d'internats en milieu rural :

- Chaque nouveau collège sera doté d'un internat;
- Mise en place d'internats au niveau du primaire pour accompagner le développement des écoles communautaires;
- Encouragement du développement de l'offre des Dar Attalib et de l'offre privée à l'image du modèle en cours d'amorçage au niveau des cités universitaires.

Optimisation de la capacité d'accueil des cantines en milieu rural :

- Ouverture des réfectoires des internats aux élèves externes et instauration de plusieurs services consécutifs.

Mise en place de transports scolaires en milieu rural :

- Généralisation du transport scolaire dans chaque nouveau collège et école primaire communautaire;
- Choix du moyen de transport le mieux adapté compte tenu de l'environnement de l'établissement : bus, VTT, charrette...;
- Exploitation de l'ensemble des possibilités de partenariat de façon à optimiser le financement et la gestion du transport scolaire.

Mise en place d'aides matérielles de soutien à la scolarisation :

- Allocation d'une enveloppe dédiée aux aides matérielles de soutien à la scolarisation au profit des enfants les plus défavorisés.

Création de plus de 379 internats pour les collèges ruraux, soit un nombre d'internes au collège multiplié par 5 d'ici 2012;

Un nombre de bénéficiaires de cantines dans les collèges ruraux multiplié par 8;

50.000 élèves bénéficiant du transport scolaire;

70 millions de dirhams alloués chaque année aux aides à la scolarisation des enfants les plus défavorisés;

Un nombre d'élèves boursiers multiplié par 5.

## ESPACE 1 : RENDRE EFFECTIVE L'OBLIGATION DE SCOLARITE JUSQU'À L'AGE DE 15 ANS

### Projet E1.P5 : Lutte contre le redoublement et le décrochage scolaire

Les taux de redoublement annuels sont élevés à tous les niveaux de l'enseignement, et se situent en 2006, en moyenne à 12,7% pour le primaire et 18,9% pour le collège.

Certaines mesures ont été prises pour atténuer le phénomène du redoublement, telles que la mise en place de cellules de veille pour l'identification des élèves en difficulté, d'actions de soutien scolaire, de centres d'écoute et de soutien socio-économique.

#### En 2006, on compte...

- 17% de taux de redoublement en 1ère année du primaire;
- 31% de taux de redoublement en 3ème année du collège;
- 5,5% de taux moyen d'abandon pour le primaire;
- 13,4% de taux moyen d'abandon pour le collège.

Réduire les déperditions et l'échec scolaire de manière à :

- Atteindre en 2014-2015, un taux d'achèvement du primaire de 90% sans redoublement, pour les enfants de la cohorte 2009-2010 ;
- Atteindre en 2017-2018, un taux d'achèvement au collège de 80% sans redoublement pour les élèves de la cohorte 2009-2010.

Mise en place d'un dispositif de lutte contre le redoublement.

Mise en place d'un dispositif de suivi personnalisé pour détecter les élèves en difficulté scolaire et apporter des solutions, avant que l'enfant ne se retrouve en situation d'échec et de décrochage. Ce dispositif sera organisé autour de 3 acteurs clés :

- Les enseignants;
- Les conseillers d'orientation;
- Le conseil de classe en charge de définir un plan d'action trimestriel en fonction des lacunes observées chez les élèves.

Institutionnalisation du dispositif de soutien scolaire :

- Cours de soutien gratuits au primaire et au collège, intégrés dans le service hebdomadaire des enseignants;
- Organisation de sessions de mise à niveau destinées aux élèves en dernière année de chaque cycle dans les matières fondamentales;
- Organisation de stages de pré rentrée d'une dizaine de jours pour les élèves en difficulté;
- Généralisation des centres d'écoute et de médiation;
- Mise en place de l'étude d'impact de dispositif de soutien scolaire.

Mise en place d'une fiche de suivi individuelle accompagnant l'élève pendant toute sa scolarité;

3 heures de soutien scolaire par semaine au primaire. Ces heures sont intégrées dans l'enveloppe horaire hebdomadaire des élèves;

4 heures de soutien scolaire par semaine au collège. Ces heures viennent en plus de l'enveloppe horaire hebdomadaire des élèves et ne concernent que les enfants en difficulté scolaire.

Organisation de sessions de mise à niveau pendant les vacances scolaires.

## ESPACE 1 : RENDRE EFFECTIVE L'OBLIGATION DE SCOLARITE JUSQU'À L'AGE DE 15 ANS

### Projet E1.P6 : Promotion et développement de l'éducation physique et du sport scolaire

L'éducation physique et sportive n'est pas généralisée dans les établissements du primaire faute, d'une part, d'équipements sportifs adéquats et, d'autre part, de formation des enseignants.

6906 écoles primaires (Ecoles autonomes, + Annexes EC + Secteur scolaire centre);  
131 625 enseignants du primaire  
3 657 404 (Tous les élèves des 6906 écoles primaires);  
131 625 Kits de documents didactiques et pédagogiques.

Promouvoir et développer l'éducation physique et le sport scolaire.

Généralisation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive avec un accompagnement d'un programme de mise en place des installations et des équipements sportifs adéquats;  
Mise à niveau et équipement des trains de sports pour 3000 écoles primaires;  
Équipement des établissements scolaires en outils didactiques et en dispositifs pédagogiques adéquats;  
La Formation des Formateurs se fera sur la base de 1 formateur pour 25 enseignants du primaire;  
Réhabilitation de l'éducation physique et du sport scolaire au secondaire;  
Mise à niveau des trains de sports aux secondaire et équipement en dispositifs sportifs adéquats et en documents nécessaires.

Aménagement et équipement de 3 800 terrains de sport pour les écoles primaires ;  
La Formation des Formateurs se fera sur la base de 1 formateur pour 25 enseignants du primaire. (Central) ;  
Les infrastructures sportives des collèges sont restaurés ;  
La promotion du sport scolaire est assuré dans tout le royaume.

## ESPACE 1 : RENDRE EFFECTIVE L'OBLIGATION DE SCOLARITE JUSQU'À L'AGE DE 15 ANS

### Projet E1.P7 : Équité en faveur des enfants et communautés à besoins spécifiques

Des mesures ont été engagées pour renforcer les services en faveur des enfants, qui en raison d'un handicap, ont des besoins particuliers en matière d'éducation.

Cependant, malgré ce dispositif en 2004, près de 155.000 élèves handicapés ne sont pas scolarisés. L'accessibilité aux classes ordinaires n'est pas toujours assurée et les classes intégrées dédiées aux enfants handicapés ne concernent que le primaire.

#### En 2006, on compte...

432 classes d'intégration scolaire;  
113 enseignants et 13 inspecteurs spécialisés dans le domaine du handicap;  
2 enfants en situation d'handicap sur 3 ne vont pas à l'école (données 2004).

Assurer un accès égalitaire à l'éducation en faveur des enfants à besoins spécifiques (handicapés, enfants en milieu carcéral, enfants des rues et enfants en situation de travail).

Définition d'une stratégie pour les enfants à besoins spécifiques:

- Dresser un état des lieux des handicaps;
- Améliorer les conditions d'accès des enfants handicapés des classes ordinaires;
- Augmenter les capacités d'accueil des classes spécialisées.

Définition d'une stratégie pour les enfants en situation difficile:

- Attribution d'un budget pour l'organisation des sessions de formation au profit enfants incarcérés;
- Assurer une scolarisation efficace pour les enfants des rues.

Définition d'une stratégie pour les enfants des communautés à besoins spécifiques:

- Définition d'une stratégie pour les enfants résidents à l'étranger;
- Définition d'une stratégie pour les enfants des immigrants de retour au Maroc.

Définition d'une stratégie pour l'éducation des enfants surdoués dans l'enseignement obligatoire:

- Définition d'une stratégie de formation pour les élèves surdoués.

Création de 800 classes intégrées d'ici 2012 ;

Accueil de 9.600 enfants supplémentaires souffrant d'un handicap ;

Une offre de services est faite aux enfants de la rue et ceux du milieu carcéral ;

Une stratégie de formation est développer pour les enfants surdoués ;

Un module spécifique de formation est intégré à la formation initiale des enseignants.

## ESPACE 1 : RENDRE EFFECTIVE L'OBLIGATION DE SCOLARITE JUSQU'À L'AGE DE 15 ANS

### Projet E1.P8 : Amélioration du dispositif pédagogique

Les récents résultats obtenus par le Maroc aux tests internationaux d'évaluation des apprentissages sont préoccupants.

Cette situation dénote des lacunes dans l'ensemble du dispositif pédagogique, en termes de méthode pédagogique, de système d'évaluation, d'outils informatiques et de matériel pédagogique.

Le Maroc s'est classé :

44ème sur 45 pays au test PIRLS en 2006 (lecture et compréhension);

40ème sur 45 pays au TIMSS en 2003 (mathématiques et sciences);

32% d'établissements dispensent des cours d'industrie technologique, avec 22% des classes qui en bénéficient.

Assurer une meilleure qualité des apprentissages en garantissant l'acquisition des savoirs et des compétences de base, à travers l'amélioration du dispositif pédagogique.

Parachèvement de la mise en œuvre de l'approche par compétences :

- Compréhension complète à la pédagogie de l'intégration en tant que cadre méthodologique de mise en œuvre pratique de l'approche par compétences;
- Maîtrise de sa gestion, et prise en charge effective de l'ensemble des questions principales concernant tous les programmes actuels.

Mise en adéquation de la recherche et des innovations pédagogiques avec les besoins du système éducatif;

Renforcement de l'apprentissage des sciences et technologies ;

Mise à jour du matériel pédagogique.

Mise en place de la pédagogie de l'intégration;

Systématisation des activités proposées par le projet « La main à la pâte » dans l'ensemble des établissements du primaire et du collège;

Mise à jour du matériel didactique dans tous les établissements.

## ESPACE 1 : RENDRE EFFECTIVE L'OBLIGATION DE SCOLARITE JUSQU'À L'AGE DE 15 ANS

### Projet E1.P9 : Révision des Curricula

Les modules régionaux, un plan d'action, qui vise leur généralisation à la rentrée 2008-2009, a été lancé.

Réviser les Curricula pour améliorer la qualité de l'enseignement.

Evaluation des Curricula actuels;

Mise en place d'un dispositif de révision des Curricula;

Réaménagement de l'enveloppe horaire dans le primaire:

- Allègement du temps consacré à l'enseignement des disciplines et recentrage sur les apprentissages de base;
- Allocation d'une partie de l'enveloppe horaire aux séances de devoirs et de soutien scolaire au primaire.

Révision de l'architecture pédagogique et redétermination des matières et des disciplines scolaires selon les pôles;

Généralisation de l'enseignement des modules régionaux dans le primaire.

Révision des Curricula

## **ESPACE 1 : RENDRE EFFECTIVE L'OBLIGATION DE SCOLARITE JUSQU'À L'AGE DE 15 ANS**

### **Projet E1.P10 : Intégration des TICE et de l'innovation dans les apprentissages**

En ce qui concerne les TICE, leur utilisation en tant que support pédagogique reste un objectif loin d'être atteint. Certes, une première phase d'équipement des établissements a été réalisée (dans le cadre du programme GENIE), mais l'effort nécessaire pour la formation des enseignants et le développement de contenus numériques n'a pas suivi, donnant lieu à un décalage important entre la mise en place des équipements et leur utilisation effective.

Intégrer les TICE dans les apprentissages en tant que support pédagogique pour améliorer la qualité de l'enseignement.

Améliorer le dispositif de pilotage du programme GENIE;  
Mettre en place une stratégie d'équipement visant à intégrer l'informatique dans l'environnement pédagogique des élèves;  
Mettre en place une stratégie de formation adaptée aux besoins locaux;  
Accélérer le développement des contenus numériques;  
L'accommodation des contenus numériques avec les Curricula nationaux;  
Suivi du processus d'utilisation des techniques pour l'amélioration de la qualité des apprentissages et des compétences;  
Mettre en place une stratégie efficace de conduite de changement.

Installation de 8 à 12 PC dans chaque école primaire, mise en place de salles multimédias dans tous les collèges et lycées et équipement de tous les établissements scolaires d'un kit mobile (PC portable + vidéoprojecteur) ;  
Lancement du Programme Nafida@ destiné à stimuler l'équipement des enseignants en outils TICE ;  
Equiper chaque collège et chaque lycée d'une salle multimédia fixe ;  
Développer les usages par une politique d'accompagnement et de valorisation des bonnes pratiques.

## ESPACE 1 : RENDRE EFFECTIVE L'OBLIGATION DE SCOLARITE JUSQU'À L'AGE DE 15 ANS

### Projet E1.P11 : Amélioration du système d'évaluation et de certification

Le Centre National de l'Evaluation et des Examens a engagé le processus de normalisation du système d'évaluation à travers l'élaboration de référentiels et de guides relatifs à la conception, l'administration et la correction des épreuves. Cependant, n'étant pas institutionnalisés, ces outils ne sont pas mis en œuvre dans toutes les Académies. Dans ce contexte, le système d'évaluation ne permet pas d'assurer pleinement une équité des chances à l'ensemble des élèves.

Le Maroc s'est classé :

44ème sur 45 pays au test PIRLS en 2006 (lecture et compréhension)

40ème sur 45 pays au TIMSS en 2003 (mathématiques et sciences)

Assurer un accès égalitaire à l'éducation en faveur des enfants à besoins spécifiques (handicapés, enfants en milieu carcéral, enfants des rues et enfants en situation de travail).

Amélioration du système d'évaluation et de certification :

- Réalisation d'un audit approfondi sur l'ensemble des composantes de la docimologie afin de définir les mesures à mettre en place pour améliorer le système d'évaluation et de certification;
- Mise en place des critères nationaux unifiés se basant sur l'approche qualité pour les examens;
- Le soutien des capacités des AREFS pour la préparation des dispositifs d'évaluation;
- Mise en place d'une politique nationale d'évaluation des enseignants se basant sur les nouvelles approches;
- Capitaliser sur la première expérimentation du nouveau système national d'évaluation des apprentissages;
- Mettre en place un système d'évaluation des structures.

Institutionnalisation du système national d'évaluation périodique des apprentissages;

Rédéfinir le système des examens scolaires et de certification;

Elaborer un système d'évaluation des personnels de l'Education;

Elaborer et mettre en place un système d'évaluation des unités d'éducation et de formation.

## ESPACE 1 : RENDRE EFFECTIVE L'OBLIGATION DE SCOLARITE JUSQU'À L'AGE DE 15 ANS

### Projet E1.P12 : Amélioration de la qualité de la vie scolaire

Les matières et activités d'éveil ne sont pas dispensées de manière systématique.

Elles ne sont que rarement mises en œuvre, par manque d'enseignants.

L'absence d'une approche « management » en matière de gestion des établissements est dû, en partie, aux limites des critères de sélection des chefs d'établissements, à l'insuffisance de leur formation et au manque de moyens et de ressources.

16% d'établissements dispensent des cours d'éducation musicale, et seules 10% des classes en bénéficient;

35% d'établissements dispensent des cours d'éducation familiale, et seulement 21% des classes en bénéficient;

39% d'établissements dispensent des cours d'éducation artistique, et seulement 31% des classes en bénéficient.

Réorganiser la vie scolaire de façon à en faire un levier pour améliorer la qualité des apprentissages et contribuer à l'épanouissement des apprenants

Opérationnalisation des modalités d'organisation et de management des établissements scolaires:

- Renforcer la chaîne de management;
- Allouer le personnel de gestion et les outils nécessaires au renforcement de la chaîne de management.

Gestion du temps scolaire:

- Généralisation de l'enseignement des matières d'éveil dans le secondaire collégiale;
- Adaptation des emplois du temps, journaliers et annuels, aux spécificités régionales;
- Optimisation de la gestion des emplois du temps des enseignants, au niveau des établissements du secondaire.

Mise en place des projets d'établissement;

Développement des activités artistiques et d'éveil:

- Mise en place des clubs d'activités artistiques et d'éveil, encadrés par les enseignants.

Ancrage des valeurs citoyennes dans l'éducation nationale:

- Mettre en place un dispositif de prévention contre la violence;
- Mettre en place une gouvernance en matière de droits de l'homme et de citoyenneté.

Enseignement effectif des matières d'éveil ;

Introduction du soutien scolaire dans le temps scolaire au primaire ;

La chaîne de management des établissements est renforcée et les gestionnaires disposent des outils de gestion nécessaire ;

La gestion des emplois du temps des enseignants du secondaire est optimisée ;

Un dispositif de prévention de la violence est mis en place ;

Les relations entre les acteurs sont encadrées par une charte.

## ESPACE 1 : RENDRE EFFECTIVE L'OBLIGATION DE SCOLARITE JUSQU'À L'AGE DE 15 ANS

### Projet E1.P13 : Renforcement de la santé scolaire et la sécurité humaine

Le système de santé scolaire présente de profondes lacunes. Les établissements scolaires ne sont souvent pas dotés d'une infirmerie ni même de matériel médical pour les soins de première urgence, et les règles d'hygiène ne sont pas respectées partout.

Mettre en place un système de santé scolaire efficace et assurer la protection nécessaire dans les espaces d'enseignement contre toute forme de risque en mettant à niveau la sécurité humaine et la protection de la santé des élèves.

Mise à niveau en terme de sécurité humaine et protection de la santé des apprenants :

- Mettre en place un système de santé scolaire;
- Mettre en place une couverture médicale pour les élèves;
- Mise en place d'un plan d'équipement des établissements par des kits médicaux et les médicaments nécessaires;
- Promotion et développement des partenariats de protection de la santé et de la sécurité humaines des élèves.

Mise à niveau des normes de sécurité et d'hygiène dans les établissements scolaires:

- Mettre à niveau les normes d'hygiène et de sécurité dans les établissements;
- Mise en place d'une stratégie exhaustive pour l'instauration de la sécurité humaine dans le milieu scolaire;
- Mise en place d'un dispositif de protection contre les risques naturels et technologiques.

Recrutement de 300 assistant(e)s socio sanitaires par an;

Consultations médicales et soins de 100.000 élèves à la rentrée 2008-2009;

Mettre en place des cellules de suivi de la situation sanitaire au niveau de chaque délégation;

Mettre en place une stratégie de protection des élèves et des étudiants contre les différents formes de risque.





**ESPACE 2**  
**STIMULER L'INITIATIVE ET L'EXCELLENCE**  
**AU LYCÉE À L'UNIVERSITÉ**

## ESPACE 2 : STIMULER L'INITIATIVE ET L'EXCELLENCE AU LYCEE ET A L'UNIVERSITE

### Projet E2.P1 : Mise à niveau de l'offre du secondaire qualifiant

Les efforts importants consacrés Ainsi, le nombre de lycées publics est passé de 562 en 2000-2001 à 717 en 2006-2007, soit une augmentation de 27%. Ces efforts ont été particulièrement importants en milieu rural, avec près de 59 nouveaux lycées construits depuis 2000. Le taux de couverture des lycées en internats demeure faible

ses dernières années pour développer les infrastructures des lycées ont permis d'enregistrer une progression notable des taux de scolarisation au niveau du secondaire qualifiant en milieu rural.

#### En 2006, on compte...

717 lycées;  
48% de taux de scolarisation des 15-17 ans;  
31% des lycées disposant d'un internat;  
15% des classes comptant 41 élèves et plus;  
13,9% de taux d'abandon au lycée.

Atteindre en 2020-2021, un taux d'achèvement au lycée de 60% pour les élèves de la cohorte 2009-2010;  
Assurer la mise à niveau des infrastructures et équipements des lycées et de leurs internats.

Accélération du développement de l'offre en lycées de façon à assurer une couverture territoriale nationale complète et à renforcer la capacité d'accueil;

Création d'un internat au niveau de chaque nouveau lycée construit en milieu rural;

Mise à jour des normes de construction et d'équipement existantes en veillant à les adapter en fonction de la typologie des lycées;

L'instauration de toutes les composantes nécessaires au bon déroulement de l'opération d'enseignement dans les lycées;

Réalisation d'une vaste opération de réhabilitation des lycées ainsi que de leurs internats, sur l'ensemble du territoire pour :

- Mettre à niveau les infrastructures existantes et les équipements;
- Raccorder les établissements au réseau d'eau et d'électricité;

Mise en place d'un dispositif de maintenance préventive généralisé à tous les lycées;

Elaboration d'un plan de maintenance préventive annuel au niveau de chaque établissement sur la base de normes prédéfinies;

Allocation aux Académies d'une ligne budgétaire dédiée à la maintenance préventive.

Construction de 320 lycées d'ici 2012 dont 104 en milieu rural;

Des effectifs d'élèves au lycée qui passent de près de 700.000 à 970.000;

Création de près de 12.500 places supplémentaires dans les internats de lycées;

Un nombre de boursiers multiplié par 2,5;

Réhabilitation de 550 salles de classe défectueuses.

## ESPACE 2 : STIMULER L'INITIATIVE ET L'EXCELLENCE AU LYCEE ET A L'UNIVERSITE

### Projet E2.P2 : Promotion de l'excellence

Aucun lycée de référence ou d'excellence n'a été créé depuis 2000.

Concernant les classes préparatoires aux grandes écoles, six filières ont été créées. Néanmoins, les débouchés de ces nouvelles filières en termes d'accès au cycle supérieur restent limités.

Enfin, concernant l'émulation de l'excellence, il faut noter quelques opérations bien établies mais qui demeurent de portée limitée.

#### En 2007 on compte...

22 centres de classes préparatoires aux grandes écoles;

5.250 élèves scolarisés dans les classes préparatoires.

Encourager l'excellence comme levier important d'amélioration de la performance du Système d'Éducation et de Formation.

Mise en place de lycée de référence et création de lycée d'excellence:

- Mettre en place des lycées de référence ;
- Mettre en place des lycées d'excellence.

Développement des classes préparatoires aux grandes écoles:

- Réviser le statuts des enseignants des CPGE ;
- Mettre à niveau les infrastructures des centres de CPGE ;

Externaliser les services (restauration , nettoyage, jardinage, gardiennage...), des internats.

Emulation de l'excellence:

- Créer un dynamique d'émulation de l'excellence au niveau des élèves ;
- Mettre en place des structures d'enseignement spécifiques pour les enfants surdoués.

Création d'un lycée de référence par région;

Création de 8 lycées d'excellence;

Des effectifs en classes préparatoires qui passeront à près de 7.550 élèves.

## ESPACE 2 : STIMULER L'INITIATIVE ET L'EXCELLENCE AU LYCEE ET A L'UNIVERSITE

### Projet E2.P3 : Amélioration de l'offre d'enseignement supérieur

La réorganisation des cycles universitaires a été opérée dans le cadre de la réforme LMD (Licence – Master – Doctorat) et d'importants efforts ont été déployés pour développer les filières techniques et professionnelles dans chaque Université.

Toutefois, les bacheliers continuent à s'orienter encore majoritairement vers les filières à accès ouvert, principalement les facultés de Lettres et Sciences Humaines et les facultés de Sciences Juridiques Économiques et Sociales.

#### En 2006, on compte...

272.578 étudiants dans les Universités;  
40% de taux de remplissage des EST;  
17% de taux de redoublement annuel moyen pour l'ensemble des filières, atteignant 30% dans les filières à accès ouvert.  
33% d'étudiants qui obtiennent leur licence.

Améliorer le rendement interne de l'enseignement supérieur et l'employabilité des lauréats qui arrivent sur le marché du travail;  
Offrir aux étudiants de bonnes conditions d'apprentissage et d'hébergement.

Élargissement de la capacité d'accueil des infrastructures universitaires à travers :

- L'extension des établissements existants et la construction de nouveaux établissements universitaires;
- L'optimisation de l'utilisation des locaux (utilisation de salles disponibles dans d'autres établissements d'enseignement, utilisation de locaux l'été...).

Élaboration d'un schéma directeur de l'évolution de l'offre d'enseignement supérieur, pour définir précisément les différentes composantes de l'offre universitaire de demain en termes de taille critique, de filières, d'infrastructures et de ressources humaines à déployer. Ce schéma directeur posera les bases d'une Université forte, conjuguant visibilité, performance et proximité géographique vis-à-vis de la population estudiantine;

Développement d'une offre d'enseignement supérieur adaptée aux besoins du marché de l'emploi en privilégiant la contractualisation entre les Universités, l'État et les opérateurs des différents secteurs d'activité :

- Professionnalisation des filières à accès ouvert en vue d'améliorer l'employabilité des lauréats par le développement de nouvelles licences professionnelles orientées vers les secteurs en pénurie de main-d'œuvre et ce, en collaboration avec les fédérations professionnelles;
- Accélération du développement de formations techniques et professionnelles adaptées.

Mise en place de mesures visant à lutter contre le redoublement et le décrochage des étudiants ;

Mise à niveau des infrastructures, renouvellement des équipements défectueux et mise en place d'un dispositif de maintenance des facultés et des cités universitaires.

Création de près de 124.000 places à l'Université;

Une capacité d'accueil des DUT, BTS et Licences professionnelles multipliée par 2;

1/3 des étudiants de l'enseignement supérieur inscrits dans les filières techniques, scientifiques et professionnelles;

Création de près de 10.000 places dans les cités universitaires.

## ESPACE 2 : STIMULER L'INITIATIVE ET L'EXCELLENCE AU LYCEE ET A L'UNIVERSITE

### Projet E2.P4 : Promotion de la recherche scientifique

Malgré les multiples actions menées ces dernières années, la recherche scientifique n'est pas encore suffisamment valorisée. Les missions et interactions des différentes instances de pilotage de la recherche manquent de clarté. Il n'existe pas de dispositif clair et systématisé d'évaluation de la recherche scientifique. L'attractivité du métier de chercheur est en perte de vitesse du fait notamment de l'absence de statut de chercheur dédié et homogène au niveau national.

En 2005, les budgets alloués à la recherche représentent 0,8% du PIB;  
On compte 9.219 enseignants chercheurs en 2006;  
En 2001, création d'un fonds pour la recherche scientifique disposant à aujourd'hui de plus de 800 millions de dirhams;  
4 Programmes d'Appui Thématique à la Recherche Scientifique ayant permis de financer 600 projets pour un budget de 110 millions de dirhams.

Encourager les talents et les innovations pour le rayonnement du pays dans la sphère de la recherche scientifique et technique;  
Valoriser les résultats de la recherche scientifique, en l'orientant davantage vers les besoins de son environnement socio-économique.

Amélioration de la gouvernance et du suivi de la recherche scientifique :

- Mise en place d'un dispositif de Reporting entre le Ministère et les établissements de recherche pour assurer un suivi régulier et un pilotage efficace des programmes de recherche;
- Réalisation d'évaluations externes indépendantes des performances de la recherche.

Renforcement de l'attractivité du métier de chercheur;

Augmentation, diversification et pérennisation des sources de financement de la recherche scientifique :

- Mise en place de sources de financement additionnelles pérennes sous la forme de mesures d'encouragement de l'investissement privé dans la recherche ou de taxes parafiscales dédiées;
- Encouragement des Universités à diversifier leurs sources de financement à travers la création de sociétés et la prise de participation dans des entreprises privées;
- Promotion de la coopération internationale en terme de recherche scientifique.

Valorisation des travaux de recherche scientifique :

- Priorisation des projets de recherche répondant au mieux aux besoins socio-économiques et aux programmes de développement nationaux et régionaux;
- Renforcement et professionnalisation des cellules d'interfaces entre les Universités et les entreprises
- Mise en place d'un dispositif d'accompagnement aux formalités de dépôt de brevets;
- Création de réseaux et de pôles de compétitivité autour des Universités dans les zones économiques émergentes, avec l'association des collectivités locales.

Valorisation de la profession de chercheur;

Diversification des sources de financement pour une augmentation des ressources allouées à la recherche;

Création de réseaux et de pôles de compétitivité autour des Universités.



**ESPACE 3**  
**AFFRONTER LES PROBLÉMATIQUES**  
**TRANSVERSALES DU SYSTÈME**

## ESPACE 3 : AFFRONTER LES PROBLEMATIQUES TRANSVERSALES DU SYSTEME

### Projet E3.P1 : Renforcement des compétences des personnels de l'enseignement

Plusieurs démarches prometteuses ont été entamées, parmi lesquelles la mise en place de référentiels « emplois et compétences » pour les métiers de l'enseignement scolaire et supérieur.

Cependant la qualité de la formation initiale et son adéquation avec les compétences requises par les différents métiers doivent être renforcées.

Par ailleurs, la formation continue nécessite d'être professionnalisée pour avoir de réels impacts sur le terrain.

#### En 2007, on compte...

34 Centres de Formation des Instituteurs (CFI);

13 Centres Pédagogiques Régionaux;

8 Ecoles Normales Supérieures (ENS);

2.930 enseignants formés par an;

Une capacité d'accueil utilisée à 4% pour les CFI et 9% pour les ENS.

Disposer d'un personnel administratif et enseignant de qualité et bien formé à tous les niveaux du Système d'Education et de Formation

#### Formation initiale des personnels :

- Création de Filières Universitaires d'Education (FUE) d'une durée de formation de 3 ans (niveau Licence) pour accueillir les étudiants souhaitant suivre une formation axée sur les sciences de l'éducation et les techniques pédagogiques;
- Regroupement des structures de formation au sein de Centres Régionaux de Formation (CRF);
- Mettre en place la Direction centrale de la formation des cadres.

#### Définition des conditions d'accès aux métiers de l'éducation :

- Niveau d'accès minimum aux Centres de formation fixé à Bac+ 3 pour tous les cycles;
- Prise en considération d'autres critères de sélection tels que la motivation réelle des candidats et leurs capacités pédagogiques et humaines.

#### Renforcement de la formation continue :

- Mettre en place le nouveau système de formation continue au niveau de l'enseignement scolaire;
- Mette en place une organisation souple et efficace de la formation continue;
- Déployer les moyens de gestion nécessaire au pilotage de la formation continue;
- Développement des plans de formation qualifiante pour les chefs d'Etablissements et de formation continue des gestionnaires et chefs d'Etablissements basés sur des bilans de compétences.

Mise en place des Filières Universitaires d'Education et d'une formation qualifiante d'une durée de 1 à 2 ans;  
Regroupement des Centres de formation des enseignants au niveau régional;  
Environ 1,5 million de jours de formation continue par an au profit des personnels de l'enseignement scolaire.

## ESPACE 3 : AFFRONTER LES PROBLEMATIQUES TRANSVERSALES DU SYSTEME

### Projet E3.P2 : Renforcement des mécanismes d'encadrement pédagogique

L'absence d'une approche « management » en matière de gestion des établissements et la faiblesse du système de pilotage opérationnel des corps d'inspecteurs constituent les défaillances majeures du système d'encadrement et d'évaluation.

Ce système reste peu motivant, ne cultivant pas la méritocratie puisqu'il ne permet pas de corréler performance et rétribution.

En 2007, on compte...

Près de 3.000 inspecteurs;

Âge moyen des candidats au poste de directeur d'établissement : 55 ans;

Une formation au métier de Directeur d'établissement d'une durée de 19 jours;

44 écoles primaires sans directeur;

276 collèges sans directeur;

265 lycées sans directeur et 363 sans censeur.

Pouvoir mesurer l'efficacité des différents intervenants du Système d'Education et de Formation, les rétribuer en conséquence et les engager dans la réforme.

Opérationnalisation du référentiel de l'organisation de l'inspection :

- Révisions des missions des corps d'inspection dans le sens d'une plus grande responsabilisation à travers la mise en œuvre du document cadre du système d'inspection;
- Création de « zones pédagogiques » spécifiques sous la responsabilité des inspecteurs en charge de veiller à l'atteinte des objectifs fixés.

Redynamiser et rénover la fonction d'inspection et la mission d'encadrement pédagogique:

- Opérationnalisation des rôles des de l'inspection générale de l'éducation et de formation stipulés dans les textes officiels;
- Renforcement de l'organisation de l'inspection centrale spécialisée;
- Elaboration d'un guide professionnel, une charte d'éthiques de la profession et un cahier des procédures spécifiques au corps d'inspection.
- Adaptation des documents organisant le travail du corps d'inspection à ses nouveaux rôles.

Renforcement du dispositif de formation initiale et continue du corps d'inspection:

- Rénovation de l'ingénierie de formation des personnels d'inspection;
- Renforcement de la formation continue des inspecteurs.

Organisation du travail des inspecteurs par zones pédagogiques et dans une logique d'encadrement et d'accompagnement des enseignants ;

Le dispositif de formation initial des inspecteurs est renforcé ;

Le dispositif de formation continu des inspecteurs est renforcé .

## ESPACE 3 : AFFRONTER LES PROBLEMATIQUES TRANSVERSALES DU SYSTEME

### Projet E3.P3 : Optimisation de la gestion des ressources humaines

Des retards conséquents dans la mise en œuvre de la décentralisation sont constatés à tous les niveaux. Des blocages entravent l'adoption de mesures indispensables telles que la mise en place d'un statut du personnel par région.

Par ailleurs, les tableaux de service du secondaire sont loin d'être optimisés et la mobilité fonctionnelle est faible, notamment du fait d'un manque de formation continue du corps enseignant.

En 2007, on compte...

260000 enseignants dont 10000 pour l'enseignement supérieur, soit plus de 40% des fonctionnaires de l'Etat;

Près de 10% des enseignants sont affectés à des fonctions administratives;

Un taux de satisfaction de 8,5% pour ce qui est des demandes de mobilité géographique;

83% de taux de remplissage des tableaux de service, soit un potentiel d'optimisation de près de 20%.

Mettre en place une gestion décentralisée des ressources humaines, qui soit à la fois rationnelle et efficace;  
Valoriser, impliquer et responsabiliser les ressources humaines.

Définition des métiers du système éducatif :

- Mettre en place la gestion par emplois et compétences du personnel de l'enseignement scolaire;
- Mettre en place la gestion prévisionnelle par Emplois et Compétences (GPEC) à moyen et long terme du personnel de l'enseignement scolaire;
- Refondre le processus de recrutement des gestionnaires et des directeurs d'Etablissements.

Gestion prévisionnelle du personnel:

- Optimiser la gestion des ressources humaines;
- Renforcer la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Décentralisation de la gestion des ressources humaines :

- Mettre en œuvre la décentralisation de la gestion des ressources humaines : ressources et processus;
- Transférer la gestion des ressources humaines aux Académies.

Gestion de la mobilité du corps enseignant :

- Optimisation de la répartition géographique et fonctionnelle du personnel.

Valorisation, implication et responsabilisation des ressources humaines :

- Réinstaurer un référentiel de valeurs pour les enseignants et réprimer les dérives d'une frange des enseignants;
- Accorder une valorisation financières exceptionnelle aux enseignants qui offrent des efforts exceptionnels.

Gestion de la relations avec les partenaires sociaux:

Développer les relations du Ministère avec les syndicats.

Un recrutement régionalisé, favorisant la contractualisation;

Mobilisation de plus de 1,36 million d'heures supplémentaires par an, soit l'équivalent de 980 postes d'enseignant du collège et 795 postes d'enseignant du lycée;

Mise en place de primes exceptionnelles pour améliorer l'attractivité des métiers de l'éducation.

## ESPACE 3 : AFFRONTER LES PROBLEMATIQUES TRANSVERSALES DU SYSTEME

### Projet E3.P4 : Gouvernance, planification et genérisation

La décentralisation s'est traduite dans les faits par la création des 16 Académies et l'octroi de l'autonomie aux Universités. Néanmoins le processus de décentralisation n'est toujours pas abouti, avec : une gestion toujours centralisée des ressources humaines et du patrimoine, des organes de gestion au fonctionnement non optimal et une confusion dans la répartition des missions et responsabilités entre les différents niveaux du système.

Malgré les progrès enregistrés depuis 2000, l'analyse genérisée des effectifs scolarisés montre que des différences perdurent entre les sexes en matière d'accès à l'enseignement. Le constat mérite cependant d'être nuancé par cycle et par milieu

#### En 2007, on compte...

68% du budget de l'Éducation Nationale exécuté au niveau des Académies;

76% du personnel administratif de l'enseignement scolaire dans les établissements, 18% dans les Délégations, 3% dans les Académies et 3% dans l'administration centrale;

67% du personnel administratif de l'enseignement supérieur dans les Universités et 8% dans l'administration centrale.

#### En 2007, les indices de parité sur la base des effectifs s'établissent à :

0,87 au primaire au niveau national;

0,91 au collège en milieu urbain;

0,55 au collège en milieu rural.

Responsabiliser tous les niveaux du Système d'Éducation et de Formation et instaurer une culture de l'évaluation et du suivi des résultats;

Assurer l'égalité d'accès à l'enseignement entre les deux sexes.

Refonte du processus de planification en s'inscrivant dans une logique ascendante des données:

Mettre en place un processus de planification en s'inscrivant dans une logique ascendante des données.

Intégrer la dimension genre dans la politique éducative et dans le processus de budgétisation;

Parachèvement des transferts de compétences et définition des missions et des responsabilités:

- Clarifier les attributions et l'organisation à chaque niveau du Système d'Éducation et de Formation;
- Améliorer du mode de fonctionnement des organes de gestion (Conseils d'Administration des Académies, Conseils d'Université, Commissions, Conseils de Gestion et Conseils d'Établissement).

Consolidation de l'autonomie et contractualisation avec l'Etat:

- Responsabilisation des Académies et des Universités par la mise en place de la contractualisation avec l'Etat et Renforcement de la décentralisation locale par la mise en place de projets d'établissement déclinés en plans d'actions et dotés de moyens dédiés;
- Mise en place d'outils de pilotage du système pour une mesure régulière des réalisations des différents niveaux.

Décentralisation fonctionnelle :

- Créer des agences.

Instauration de contrats Académies / Etat et Universités / Etat basés sur des objectifs chiffrés et des plans d'action concrets;

Des capacités de pilotage renforcées aux différents niveaux du Système d'Éducation et de Formation;

Création d'agences pour renforcer l'efficacité de certaines fonctions;

Mise en place d'un processus de planification ascendant.

## ESPACE 3 : AFFRONTER LES PROBLEMATIQUES TRANSVERSALES DU SYSTEME

### Projet E3.P5 : Modernisation et optimisation du système d'information

Essentiellement composés d'applications développées en interne, les systèmes d'information sont peu intégrés et offrent une évolutivité et une couverture fonctionnelle insuffisantes. Ainsi, trois domaines clés ne sont pas couverts dans l'enseignement scolaire : la gestion des élèves (depuis l'inscription jusqu'à la sortie du SEF), les finances et le patrimoine.

Les infrastructures de télécommunication et les équipements informatiques ne couvrent pas les besoins de l'ensemble des utilisateurs.

Mettre en place les outils qui permettront d'assurer une planification et une gestion efficaces du Système d'Éducation et de Formation, garantes de sa performance et de son amélioration continue.

Mettre en place les outils qui permettront d'assurer une planification et une gestion efficaces du Système d'Éducation et de Formation, garantes de sa performance et de son amélioration continue.

Optimisation du système d'information pour la planification et la gestion du SEF:

- Réalisation du Schéma Stratégique du Système d'Information;
- Amélioration de la couverture fonctionnelle des systèmes de gestion;
- Mise en place du système d'information de l'établissement scolaire;
- Mise en place d'un système d'information de management de l'éducation;
- Amélioration des capacités institutionnelles et d'encadrement de la Direction du Système d'Information.

Mise en place d'un système de communication intégré de l'établissement à l'administration centrale:

- Améliorer la connectivité à tous les niveaux du système;
- Renforcement du rythme d'équipement des structures de gestion en matériel informatique;
- Mise en place d'un intranet qui couvre tout le Système d'Éducation et de Formation et conduite du changement.

Mise en place d'un système d'information et de planification intégré, fiable, offrant une couverture fonctionnelle satisfaisante et techniquement évolutif;

Implémentation d'un système de communication intégré pour rapprocher les collaborateurs et les structures du SEF.

## ESPACE 3 : AFFRONTER LES PROBLEMATIQUES TRANSVERSALES DU SYSTEME

### Projet E3.P6 : Renforcement de la maîtrise des langues

La stratégie linguistique déployée au sein du SEF est peu concluante et entretient un déphasage très net entre les cycles secondaire et supérieur en termes de langues d'enseignement.

La technique même d'enseignement des langues reste peu efficace à en juger par le décalage entre l'ampleur de l'enveloppe horaire dédiée et la faiblesse des acquis constatés chez les élèves.

**En 2006, les résultats d'un test national ont montré que ...**

Seuls 36% des élèves de 6ème maîtrisent l'arabe;

Seuls 28% d'entre eux maîtrisent le français.

Améliorer la maîtrise des langues par les apprenants, que ce soit la langue arabe, l'amazighe, ou les langues étrangères.

Etablissement d'un schéma Directeur de l'enseignement des langues:

- Collecte des études et des documents disponibles autour de l'enseignement des langues;
- Réalisation d'une étude autour de l'histoire de l'enseignement des langues;
- Réalisation d'une étude d'évaluation des Curricula et programmes adoptés en matière des langues (y compris les méthodes d'enseignement/apprentissage, les ressources didactiques, les contenus, la formation initiale et continue et l'évaluation des apprentissages);
- Enquête de terrain centrée sur les apprenants;
- Organisation de rencontres d'écoute et de consultation avec les acteurs dans le domaine de l'enseignement des langues;
- Expérimentation des propositions du CSE sur un échantillon d'établissements scolaires.

Modernisation des techniques d'enseignement des langues :

- Mettre en œuvre la pédagogie de l'intégration;
- Moderniser l'apprentissage de la langue arabe en mettant à contribution l'Académie Mohammed VI pour la langue arabe;
- Mettre en place une pédagogie de soutien aux élèves en difficulté.

Amélioration de l'enseignement des langues:

- Cette mesure concerne huit espaces Curriculaires : l'arabe, le français, l'anglais, l'espagnol, l'italien, l'allemand, l'amazighe et la traduction;
- Adoption d'un système de formation continu pour les enseignants répondant aux critères d'enseignement par compétences;
- Soutien et amélioration du dispositif d'encadrement éducatif dans le domaine d'enseignement des langues.

Des enseignants en langues utilisant des techniques pédagogiques modernes et efficaces;

Une stratégie cohérente en termes de langue d'apprentissage;

Une amélioration du niveau des apprenants en langues.

## ESPACE 3 : AFFRONTER LES PROBLEMATIQUES TRANSVERSALES DU SYSTEME

### Projet E3.P7 : Mise en place d'un système d'information et d'orientation efficient

L'efficacité des structures de conseil et d'orientation reste aujourd'hui limitée par la faible coordination opérationnelle entre les acteurs de l'orientation, l'absence de définition exacte de la mission de chaque structure et les besoins en ressources et en compétences additionnelles.

Par ailleurs, les passerelles entre les différentes filières sont limitées. Un constat aggravé par le manque de communication sur la typologie des passerelles existantes.

#### En 2006, on compte...

1.200 élèves par conseiller d'orientation;  
45,5% des effectifs inscrits dans les filières scientifiques au lycée;

4,9% des effectifs inscrits dans les filières techniques au lycée;

Plus de 70% des effectifs universitaires inscrits dans les facultés de sciences juridiques, économiques et sociales et celles de lettres et sciences humaines.

Offrir à chaque élève les moyens de s'orienter vers une formation adaptée à son profil et offrant les meilleures perspectives de débouchés sur le marché de l'emploi.

Mise à disposition des apprenants d'une information unique et centralisée, par :

- La création de guichets régionaux de coordination autour des centres « Irchad Attalib », supervisés par une instance nationale d'information et d'orientation;
  - La mise en place d'un portail Internet national ergonomique, mettant à disposition une information exhaustive et à jour;
  - L'organisation de réunions d'information dès la 1ère année du collège, dans chaque établissement.
- Développement de l'orientation active via le renforcement du rôle d'orientation du conseil de classe;  
Développement d'interfaces entre l'enseignement secondaire et supérieur :
- Possibilité pour les lycéens de déposer un dossier auprès des Facultés pour avis sur leurs choix d'orientation;
  - Mise en place d'un dispositif d'information sur l'insertion des jeunes diplômés de chaque filière durant les 3 à 5 ans suivant l'obtention de leur diplôme.

Développement d'interfaces avec le marché du travail :

- Mise en place de stages de découverte de l'entreprise en dernière année du collège;
- Encouragement des cours dispensés par des professionnels;
- Encouragement des filières techniques et scientifiques par la généralisation des formations en technologie dès la 1ère année du collège;
- Refonte du système des passerelles, dans l'objectif de permettre des réorientations en cas d'échec dans une filière, ou le passage d'une filière à une autre pour poursuivre une formation vers un niveau d'études supérieur.

Création d'une instance nationale et de guichets régionaux d'information et d'orientation

Renforcement du rôle d'orientation du conseil de classe;

Création d'interfaces entre l'enseignement secondaire et supérieur et avec le monde professionnel;

35% d'inscrits dans les filières techniques et scientifiques en 2011-2012.





**ESPACE 4**  
**SE DONNER LES MOYENS DE RÉUSSIR**

## ESPACE 4 : SE DONNER LES MOYENS DE REUSSIR

### Projet E4.P1 : Optimisation et pérennisation des ressources financières

Le budget mobilisé par l'éducation ne cesse de croître, avec un financement essentiellement étatique. L'efficacité de l'allocation des ressources est difficile à évaluer en raison de l'absence d'outils d'analyse adéquats.

#### En 2006 ...

90% du budget de fonctionnement du SEF affecté à la masse salariale.

Améliorer la productivité du Système d'Éducation et de Formation (SEF) ;  
Optimiser l'utilisation des ressources dont dispose le SEF ;  
Mise en place d'un système comptable adapté aux Académies et aux Universités permettant le suivi du patrimoine et les indicateurs des coûts du SEF afin d'optimiser les dépenses ;  
Se doter des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre le Programme d'Urgence ;  
Transférer la gestion du patrimoine aux Académies dans le but d'une gestion à proximité.

Identification des coûts à rationaliser et quantification des économies à réaliser :

- Améliorer la productivité du Système d'Éducation et de Formation;
- Optimiser les dépenses;
- Optimisation des coûts selon la professionnalisation des chats et l'utilisation collective des outils et équipements;
- Mettre en place une Comptabilité générale et analytique au niveau des Académies.

Création d'un fonds de soutien à l'enseignement scolaire:

- Mettre en place une structure de financement du Programme d'Urgence;
- Création d'un fond pour le financement et l'allocation et gestion des nouvelles ressources.

Transférer la gestion du patrimoine aux Académies:

- Effectuer un inventaire exhaustif et actualisé de l'ensemble des propriétés des Académies;
- Transférer la gestion du patrimoine aux Académies.

Mise en place de mesures d'optimisation des dépenses ;

Création d'un fonds de soutien pour le financement des grands chantiers de l'éducation ;

Le plan d'enregistrement comptable est actualisé et la comptabilité analytique est pratiquée ;

Les ententes avec les services publics (Eau, électricité, communication) sont renégociées.

## ESPACE 4 : SE DONNER LES MOYENS DE REUSSIR

### Projet E4.P2 : Mobilisation et communication autour de l'École

La mobilisation nationale et les partenariats autour de la réforme entamée en 2000 ont pâti de l'absence d'une approche globale réellement volontaire. Une défaillance qui sera davantage marquée par la faiblesse des moyens humains et financiers octroyés à la communication, qu'elle soit interne ou externe.

#### En 2006 ...

A peine près de 2% du budget des Académies provient de ressources mobilisées dans le cadre de partenariats.

Faire de la communication interne et externe un levier d'accélération de la mise en œuvre de la réforme, pour une mobilisation effective de l'ensemble de la société autour de la question de l'éducation et de formation.

Mise en œuvre d'une stratégie de communication d'ampleur nationale, incluant :

- Une déclinaison de cette stratégie au niveau des Académies et des Universités;
- La production d'émissions périodiques télévisées et radio à destination des acteurs du système et du grand public;
- Un renforcement des entités en charge de la communication aux niveaux central et décentralisés.

Mise en place de partenariats ciblés et efficaces avec les différents acteurs :

- Les collectivités locales, pour la prise en charge de fonctions comme l'entretien et la surveillance des établissements, la gestion des cantines, des internats, du transport, ...;
- Les acteurs institutionnels, en fonction des spécificités de leur domaine d'activité : l'ONE et l'ONER, l'OPFPT, le Ministère de l'Équipement et du Transport, les Domaines, ...;
- Les représentants du monde économique (CGEM, associations professionnelles, ...), pour la professionnalisation des formations par une participation à la définition de l'offre de formation, l'encadrement et l'offre de stages;
- Les parents d'élèves, via les associations de parents d'élèves, pour une participation plus active dans la vie scolaire.

Communication auprès des acteurs, des partenaires, du grand public et en interne sur le Programme d'Urgence ;  
Mise en place de partenariats ciblés avec les différents intervenants du système ;  
Une charte des relations entre les parents d'élèves et les établissements est appliquée.

## ESPACE 4 : SE DONNER LES MOYENS DE REUSSIR

### Projet E4.P3 : Développement de l'enseignement privé

L'offre privée d'enseignement reste peu développée et confinée géographiquement (axe Casablanca-Rabat). Sa qualité est par ailleurs peu contrôlée.

#### En 2006 ...

7,7% d'élèves inscrits dans le privé;  
5,6% d'étudiants inscrits dans le privé.

Développer l'offre privée pour une réelle émulation autour de la qualité de l'enseignement.

Développement de l'enseignement privée :

- Elaborer le cadre stratégique de développement du l'enseignement privé;
- Encadrer et mettre à niveau l'enseignement privée;
- Etendre l'offre de l'enseignement privé;
- Développement d'un nouveau modèle de l'offre d'enseignement privé capable de couvrir l'ensemble du territoire national;
- Renforcer le dispositif d'encadrement de l'enseignement privé;
- Mise en place des mesures attractives facilitant l'investissement dans secteur privé.

Le cadre stratégique de développe-ment de l'enseignement privé est produit et mis en application.\*C  
Le dispositif d'encadrement et d'inci-tation de l'enseignement privé adopté en décembre 2007 est mis en place.  
Des opérateurs de grandes tailles sont présents sur l'ensemble du territoire et accueillent 20% de la clientèle.  
Le dispositif d'encadrement de l'enseignement privé est renforcé.





# CONCLUSION

## Conclusion

Le programme d'Urgence dont nous présentons le document synthétique ; confirme une vérité essentielle : des leçons importantes ont été tirées de toutes les réformes précédentes. Nous disposons aujourd'hui de tout l'arsenal nécessaire, de toutes les ressources efficaces pour aborder la réforme sur le terrain avec efficacité et efficience ; à travers une méthodologie créative et novatrice, qui adopte la démarche du projet.

La dynamique de réforme engagée par notre pays, l'intérêt que témoigne Sa Majesté pour la réforme du système éducatif, et qui est concrétisé par le soutien solide du Gouvernement à travers le financement du Programme d'Urgence 2009/2012, représente une occasion historique offerte pour une réhabilitation totale du système éducatif, et l'amélioration qualitative et progressive de son rendement.

De ce fait, le Programme d'Urgence 2009-2012, traduit concrètement la volonté solide et la vision ambitieuse du Ministère, de gagner le défi de « l'école de la réussite », une école qui enseigne et éduque, et qui prépare tous les bénéficiaires à une intégration sociale et professionnelle.

Le Programme d'Urgence 2009-2012 ,qui s'insère dans une vision futuriste constructive, insiste sur la continuité en se référant à la charte nationale d'éducation et de formation pour insuffler un nouveau souffle à la réforme de notre système d'éducation et de formation et s'intègre par ailleurs dans une stratégie éducative qui vise à placer l'apprenant au cœur du système et centre tous les apprentissages sur les compétences et les connaissances de base.

Lors de la mise en œuvre du Programme d'Urgence 2009-2012, l'une des priorités absolues, est de veiller à l'adhésion et à la participation de tous les acteurs et de tous les partenaires, par l'adoption d'une stratégie de communication efficiente, permettant la mobilisation de toutes les composantes de la société, et de participer selon une approche participative et contractuelle, à la réussite de ce chantier capital de la réforme.

Pour soutenir le principe d'équité et de solidarité entre les régions, et la gestion efficiente des projets, une nouvelle stratégie de distribution des ressources sera adoptée, favorisant les régions marginalisées et pauvres.

Cet enjeu ambitieux nécessite la disponibilité des moyens nécessaires à sa réussite. et l'on ne peut relever le défi, qu'à travers la mobilisation des ressources permettant l'atteinte des objectifs et des résultats attendus, et l'adhésion de tous les cadres pédagogiques et de tous les intervenants dans le système, dans le but d'imprimer à cette réforme ce nouveau souffle, à travers lequel nous escomptons la réhabilitation et la restauration de la confiance en l'école publique marocaine. Une école qui garantit à toutes les filles et à tous les garçons marocains, le droit à la connaissance et au savoir, à l'égalité des chances, et à une citoyenneté digne ; Une école qui embrasse avec amour et fierté sa noble mission, pour mériter d'être L'« école de la réussite ».

## LEXIQUE DES ABREVIATIONS

CFI	Centre de Formation des Instituteurs
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
COSEF	Commission Spéciale d'Education et de Formation
CPGE	Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
CPR	Centres Pédagogiques Régionaux
CRF	Centres Régionaux de Formation
CSE	Conseil Supérieur de l'Enseignement
ENS	Ecole Normale Supérieure
EST	Ecole Supérieure de Technologie
FUE	Filières Universitaires d'Education
GENIE	Programme de Généralisation des Technologies d'Information et de Communication dans l'Enseignement au Maroc
LMD	Licence – Master – Doctorat
MENESFCRS	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
ONE	Office National d'Electricité
ONEP	Office National d'Eau Potable
OFPPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
PIRLS	Progress in International Reading Literacy Study
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education
TIMSS	Trends in International Mathematics and Science Study (Test International en Mathématiques et Sciences Physiques)

